



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/561
25 septembre 2003

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

468ème séance plénière

PC Journal No 468, point 4 de l'ordre du jour

DECISION No 561
BUDGET ADDITIONNEL 2003 AUX FINS DE LA PUBLICATION
DU MANUEL DE L'OSCE SUR LES MEILLEURES PRATIQUES
CONCERNANT LES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE

Le Conseil permanent,

Rappelant ses Décisions Nos 527 du 30 décembre 2002 et 534 du 27 février 2003 sur le budget unifié pour 2003,

Se référant aux décisions Nos 11/02 et 05/03 du Forum pour la coopération en matière de sécurité,

Prenant note du projet de budget additionnel aux fins de la publication du Manuel des meilleures pratiques concernant les armes légères et de petit calibre figurant dans le document PC.ACMF/17/03/Rev.1/Corr.1 en date du 11 septembre 2003,

Approuve le budget additionnel d'un montant de 79 000 euros, tel qu'il figure en annexe ;

Décide que ce budget additionnel sera financé par la réaffectation de ressources identifiées lors du réexamen en milieu d'année du budget unifié pour 2003.

**FONDS GENERAL – ASPECTS MILITAIRES DE LA SECURITE
GROUPE D’APPUI AUX FCS**

Estimation des ressources — en euros					
Catégorie de dépenses	2003				
	Budget approuvé*	Budget additionnel	Budget révisé	Variation en pourcentage	Pourcentage du total
Dépenses de personnel (tableau d’effectifs)	309 900		309 900		73
Dépenses de personnel (hors tableau d’effectifs)	18 000		18 000		4
Frais de voyage	14 600		14 600		3
Autres services et services publics		79 000	79 000		19
Services linguistiques	1 400		1 400		1
TOTAL	343 900	79 000	422 900	23	100

* Sous réserve de l’approbation par le Conseil permanent du réexamen en milieu d’année du budget pour 2003.